



Probleme de depot de garantie

Par **esthel**, le **17/05/2008** à **00:07**

bonjour,rnrnj'ai vécu dans un 30 metres carré dans un vieille immeuble, j'ai donné a mon agence une caution de 500 euros mais maintenant que j'ai déménagé, il me demande encore 400 euros, rnun expert était venue et avais constater que la majorité des travaux etaient dues à la vetusté de l'immeuble,rnj'ai dégradé l'appartement certe (mon chat a abimé des murs) mais il était déjà en piteux etat et ils me demandent aujourd'hui de l'argent pour qu'ils puissent le refaire à neuf, suis je obligé de payer ?rnmerci:)

Par **ly31**, le **17/05/2008** à **08:16**

BonjourrnrnY a t il eu un état des lieux d'entrée et de sortie ? ?rnrnSi oui, l'état des lieux de sortie était il différent de l'état des lieux d 'entrée ? ?rnrnA vous lirernrnly31rnrn(avez vous une copie des constations de l'expert) ?

Par **esthel**, le **17/05/2008** à **10:28**

J'ai l'etat des lieux entrant et sortant, mais pas d'avis écrit de l'expert,rnrnje suis d'accord pour payer la majorité des reparations, mais il me demande 250 euros pour vitrifier le sol, alors que sur mon etat des lieux entrant, il est indiqué qu'il était déjà en etat usagé, tout comme dans mon etat des lieux sortant,rnil en va de même pour certains petits travaux, et c'est ceux là que je refuse de payer, est ce que je suis obligé de les payer ?

Par **ly31**, le **17/05/2008** à **12:16**

Re Bonjour,rnrnJe vous conseille d'entrer en rapport dans les PLUS brefs délais avec votre Mairie (celle dont dépend l'appartement) afin d'obtenir un rendez vous avec un MédiateurrnrnCelui ci vous convoquera ainsi que votre propriétaire !rnrnRégler vos dégâts d'accord, mais surtout PAS lui refaire un appartement !rnrnJe vous souhaite bon couragernrny31

Par **esthel**, le **17/05/2008** à **12:38**

merci pour vos reponses:)